

PUBLIC CONCERNE

- GRH/RRH/DRH – Chef d'entreprise/Dirigeant – Responsable d'équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts, professionnels de santé...)
-

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

- Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes obligations liées à la faute inexcusable de l'employeur
 - Connaître et anticiper la gestion des fautes inexcusables de l'employeur
 - Appréhender la contestation de la faute inexcusable
 - Sécuriser tout risque de contentieux
 - Optimiser la rentabilité de l'entreprise grâce à nos préconisations

FORMATION ET TARIF

- Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.
- Durée : 1 jour (7heures)
- Tarif : 690 € H.T.
-

CONTENU PEDAGOGIQUE

- I- Vos obligations au moment de l'accident du travail et de la faute inexcusable de l'employeur
- La déclaration d'accident du travail et la reconnaissance par la Sécurité sociale
- L'anticipation de l'indemnisation selon les préjudices couverts par le Code de la sécurité sociale
- II- La gestion de la procédure
 - Les étapes-clés à connaître
 - Le calendrier de la procédure à respecter
- III- La contestation de la faute inexcusable
 - La contestation du caractère « professionnel » de la faute
 - Les spécificités de la contestation de la faute inexcusable de l'employeur